DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
CANTON DE THONON LES BAINS
COMMUNE DE PERRIGNIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

N°2026/217	**OBJET: Permission de voirie pour travaux route de la Gare.**

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 131-3,

VU la demande présentée par la Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes à Lyon (69),

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux sur réseaux par la pose de deux appuis provisoires (tronçon Est) route de la Gare, dans le cadre de la suppression des PN 65 et 66.

ARRETE

Article 1er: La Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes est autorisée à réaliser des travaux sur réseaux route de la Gare, du lundi 1er mars 2027 jusqu'au lundi 22 mars 2027 inclus.

Article 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié mise en place par la Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes.

Article 3: La Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie.
En cas de manquement à ces obligations, la responsabilité de la Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes pourra être engagée.

Article 4: Dès la fin du chantier, la Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes évacuera tous les décombres et remettra la voie publique dans son état initial.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de la Société ORANGE Auvergne Rhône Alpes à Lyon (69).

MAIRIE DE PERRIGNIER R.F. 74 HAUTE-SAVOIE

Fait à PERRIGNIER, le 18 novembre 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

Publié le